

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Odyssey Compagnie de Réassurance (nom utilisé au Québec par Odyssey Reinsurance Company)**

Avis de modification de permis

*Loi sur les assurances, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 17 juillet 2014, le permis d'assureur d'Odyssey Compagnie de Réassurance (nom utilisé au Québec par Odyssey Reinsurance Company) afin d'y ajouter la catégorie assurance contre le détournement. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents* | - Assurance contre le détournement* |
| - Assurance automobile*                         | - Assurance de frais juridiques*    |
| - Assurance aviation*                           | - Assurance grêle*                  |
| - Assurance de biens*                           | - Assurance contre l'incendie*      |
| - Assurance des chaudières et des machines*     | - Assurance de responsabilité*      |
| - Assurance cautionnement*                      | - Assurance maritime*               |

\* Les activités sont limitées à la réassurance

Le représentant principal au Québec est monsieur Jean-Raymond Kingsley, 1, Place Ville Marie, bureau 2001, Montréal (Québec) H3B 2C4.

Le siège de l'assureur est situé au 300 First Stamford Place, Stamford, Connecticut, U.S.A., 06902.

Fait le 11 août 2014

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.